



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

*Inscription dans une école élémentaire ou maternelle
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges
Année Scolaire 2023/2024*

**LA FICHE D'INSCRIPTION EST A REMPLIR
OBLIGATOIREMENT
EN DOUBLE EXEMPLAIRE**



PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Photocopies** du carnet de vaccinations ou certificat médical
- Photocopies** du livret de Famille (parents et enfants)
- Photocopie** d'un justificatif d'adresse (quittance de loyer ou téléphone de moins de 3 mois)
- Photocopie** d'un justificatif pour la garde des enfants, (en cas de divorce ou de séparation)
- Certificat de radiation (en cas de changement d'établissement scolaire)

PIECES SUPPLEMENTAIRES POUR LES DEMANDES DE DEROGATION

- Photocopie** d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois, de la personne qui garde l'enfant
- une enveloppe timbrée libellée à votre adresse

**LES DOSSIERS SONT A RETOURNER AVANT LE 8 JUIN 2023
AU SERVICE EDUCATION**

[Contacter : Sylvie FURY- Service Education](#)

**du Lundi au Jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
sfury@ville-saintdie.fr
03.29.52.66.36**

Après l'affectation définitive, les parents pourront, s'ils le souhaitent prendre contact avec le directeur d'établissement en dehors des heures de classe.